

Situation professionnelle

- Agent ou agente de la fonction publique territoriale :

Titulaire Contractuel ou contractuelle Autre

- Agent ou agente de la fonction publique d'Etat ou hospitalière :

Titulaire Contractuel ou contractuelle Autre

Lieu de travail (résidence administrative) :

Fonction :

Service :

Grade :

Nom du/de/la responsable formation :

Date d'entrée dans le grade :

Date d'entrée dans la FPT / FPE ou FPH

ATTENTION

L'inscription d'un agent ou d'une agente relevant de la fonction publique d'Etat ou hospitalière, est soumise à :

- tarification : les tarifs sont disponibles sur le site Internet du C.N.F.P.T. (www.cnfpt.fr)

- la signature d'une convention après la réussite au test (contact helene.pons@cnfpt.fr)

Le quota de places accessibles aux agents ou agentes non territoriaux ne peut excéder 20% du total des places de la préparation.

Pour les agents ou agentes de la FPT – Visa de l'autorité territoriale

Nom	Fonction	Fait le à	Signature et cachet

Pour les agents ou agentes de la FPE ou FPH – Visa de l'autorité hiérarchique

Nom	Fonction	Fait le à	Signature et cachet

Visa de l'agent ou de l'agente

Nom	Fait le à	Signature

ATTENTION :

- Il appartient au service des ressources humaines de s'assurer que le candidat ou la candidate remplit les conditions requises pour s'inscrire au concours.
- Il est rappelé que la préparation ne vise que les épreuves du concours interne.
- L'inscription définitive à la préparation est subordonnée à la réussite au test de sélection et à l'engagement de suivre la préparation. L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Il convient de s'inscrire spécifiquement au concours (informations sur www.cnfpt.fr).